

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-181

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, interdiction de stationner et route barrée, rue de Caen, à partir du lundi 9 septembre au lundi 28 octobre 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

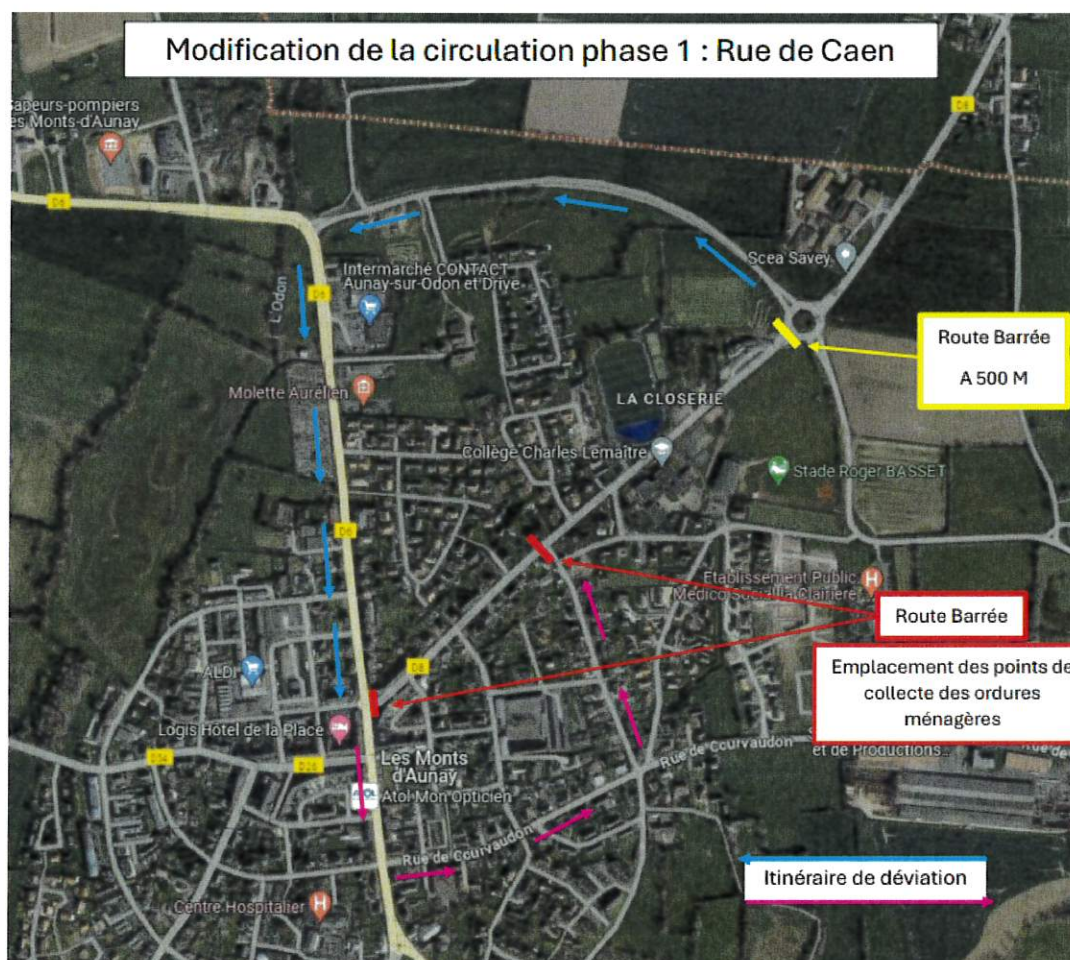
Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **TEIM**, pour des travaux d'effacement des réseaux, **rue de Caen**, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du lundi 9 septembre jusqu'au lundi 28 octobre 2024;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, **rue de Caen** :

- **La circulation est interdite** entre le rond point de la rue Villers et la rue Saint-Marc
- **Le stationnement est interdit**



Article 2 : L'entreprise **TEIM** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : L'entreprise **TEIM** est chargée de l'information auprès des riverains (points de collecte des ordures ménagères, coupure d'électricité, stationnement, déviations, etc...).

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

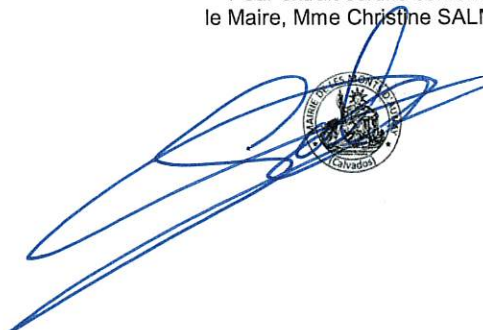
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- Les voyages de l'Odon,
- Monsieur Val - Keolis (Bus verts).

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 27 août 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DES MONTS D'AUNAY' and 'Calvados' around the perimeter.